

Établissement support :  
CHU de Besançon | DPIMS  
3, Boulevard Alexandre Fleming  
25030 BESANCON CEDEX  
Tel : 03 81 21 80 77  
Email : dtp@chu-besancon.fr

Établissement partie :  
CH Paul Nappey  
9 rue du Maréchal Leclerc - 25500  
Morteau

## RECONFIGURATION DE L'EHPAD DE CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ A MORTEAU (25)



**MARCHE PUBLIC D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION**

**Règlement de la Consultation (RC)**

*Date et heure limites de réception des offres : **23 décembre 2025 à 12 h***

# **SOMMAIRE**

CHAPITRE 1.	LES INTERVENANTS	3
1.1.	Acheteur - Maîtrise d'Ouvrage	3
1.2.	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	3
1.3.	Maîtrise d'œuvre	3
1.4.	Coordination pour la sécurité et la protection de la santé	3
1.5.	Contrôleur Technique	4
CHAPITRE 2.	OBJET DU MARCHÉ	4
2.1.	Objet de la consultation	4
2.2.	Description de l'opération	4
CHAPITRE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1.	Etendue et Mode de consultation	5
3.2.	Prestations similaires susceptibles d'entrer dans le champ de l'opération	5
3.3.	Variantes	5
3.4.	Délai de validité des offres	5
3.5.	Conditions de participation des concurrents	5
CHAPITRE 4.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
4.1.	Dossier de Consultation	6
4.2.	Modifications de détails du dossier de consultation	6
CHAPITRE 5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5.1.	Dossier de candidature	6
5.2.	Dossier d'offre	7
CHAPITRE 6.	CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	7
CHAPITRE 7.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
CHAPITRE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7
7.1.	Appréciation de l'offre	7
9.1.	Suites données à l'analyse	8
CHAPITRE 9.	INTRODUCTION DES RECOURS	9


## CHAPITRE 1. LES INTERVENANTS

### 1.1. ACHETEUR - MAITRISE D'OUVRAGE


La présente consultation est portée par le CHU de Besançon (en sa qualité d'établissement support du GHT Centre Franche-Comté).

En vertu de l'article L. 6132-3 3° du Code de la santé publique, il appartient à l'établissement support de conclure tous les marchés en lieu et place des établissements parties, que ceux-ci concernent l'ensemble des établissements ou seulement une partie ; la loi n'a dévolu à l'établissement support que la passation des marchés tandis que leur exécution reste l'apanage des établissements parties.

Acheteur :

	<b>CHU de Besançon</b> Direction du Patrimoine, des Investissements Médicaux et de la Sécurité Bâtiment Blanc - 2ème étage 3, Boulevard Alexandre Fleming - 25030 BESANCON CEDEX
---	---

Maître d'ouvrage :

	<b>CH Paul Nappez</b> 9 rue du Maréchal Leclerc - 25500 Morteau
---	--


### 1.2. ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Dans le cadre de l'assistance à la passation du marché, le maître d'ouvrage est assisté par :

ACOBA – Agence Centre Est  
1, chemin de la mendillonne  
69650 Saint Germain au Mont d'Or – courriel : [dce@acoba.eu](mailto:dce@acoba.eu)

### 1.3. MAITRISE D'ŒUVRE

L'équipe de Maîtrise d'œuvre est composée :

	<b>Architecte - Mandataire</b> <b>MOON SAFARI</b> 12 rue Simone de Beauvoir – 69007 LYON Tél. 04 78 71 73 18
	<b>BET TCE</b> <i>VRD, STR, Fluides réseaux secs et humides, QEB, CSSI, économie de la construction, acoustique</i> <b>EGIS BÂTIMENTS NORD EST</b> 6, Rue Saint-John PERSE 21000 DIJON Tél. 03.80.78.78.38

### 1.4. COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Le coordonnateur sécurité est :

<b>CSPS</b> <b>Blondeau Ingénierie</b> 30 avenue Villarceau – 25000 Besançon
--

## 1.5. CONTROLEUR TECHNIQUE

Le controleur Technique est :

### Contrôle technique

#### **Bureau Véritas**

46 avenue Villarceau – 25000 Besançon

## CHAPITRE 2. OBJET DU MARCHÉ

### 2.1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent Règlement de la Consultation (R.C.) concernent un marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination dans le cadre de la restructuration des existants et extension du Centre Hospitalier Paul Nappez de Morteau (25).

Lieu(x) d'exécution : Morteau (25)

### 2.2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### 2.1.1 Nature et périmètre de l'opération

Actuellement, l'établissement comprend les services et activités suivantes :

- USLD (30 lits)
- Hébergement EHPAD (62 lits répartis en 2 unités de 32 et 30 lits)
- Hébergement UVP (34 lits répartis sur 1 étage + 1 lit déporté)
- Accueil de jour (10 places)
- PASA (hors opération)
- Hospitalisation en médecine - SSR (20 lits dont 4 lits en soins palliatif et 22 lits SSR) (hors opération)
- Hôpital de jour (3 places médecine) (hors opération)
- Réseau gérontologique + pôle consultation (hors opération)
- Maison de santé (hors opération)
- SSIAD (hors opération)

A terme, il est prévu une évolution de la capacité (24 lits EHPAD supplémentaires) ainsi qu'une réorganisation des services :

- USLD (30 lits)
- Hébergement EHPAD (82 lits répartis en 3 unités + 4 lits d'hébergement temporaire)
- Hébergement UVP (34 lits répartis en 2 sous-unités de 17 lits) en RDC

L'opération consiste donc en la :

- Création de 24 lits d'EHPAD supplémentaires dont 4 lits d'hébergement temporaire
- Amélioration de la qualité et du confort d'hébergement en dédoublant des chambres doubles existantes et restructurant les étages des bâtiments existants
- Relocalisation de l'UVP en RDC avec un accès à un extérieur
- Amélioration de la qualité de travail du personnel soignant
- Réorganisation des fonctions logistiques (blanchisserie, magasins, bionettoyage...)
- Mise aux normes (sécurité incendie, accessibilité handicapée, équipements techniques) ;

Le montant prévisionnel des travaux se porte à **environ 9 000 000 € HT.**

### 2.1.2 Calendrier prévisionnel

Le programme a pour objet de conférer au prestataire le pilotage de chantier depuis la phase Projet/DCE jusqu'à la date de la décision de levée des réserves pour une durée de travaux de 48 mois (y compris préparation de chantier).

Date prévisionnelle du rendu du dossier PRO : **Février 2026**

Date prévisionnelle du début des travaux : **Juin 2026**

La durée prévisionnelle du marché est estimée comme suit :

- Conception à compter de la remise du dossier PRO : 4 mois ;
- Travaux : 48 mois y compris préparation, congés et intempéries prévisibles ;
- Garantie de parfait achèvement : 12 mois.

### 2.1.3 Phasage prévisionnel

Les travaux se feront en plusieurs phases : 4 phases de travaux.

## CHAPITRE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles conclus suivant une procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande publique (CCP) et par référence aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales - Prestations Intellectuelles (arrêté du 30/03/2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles CCAG - PI).

### 3.2. PRESTATIONS SIMILAIRES SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LE CHAMP DE L'OPERATION

En application de l'article R 2122-7 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au(x) titulaire(s) des présents marchés

La durée pendant laquelle le ou les nouveaux marchés publics pourront être conclus ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché public initial.

### 3.3. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.5. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## CHAPITRE 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

### 4.1. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P)
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.-PI) applicables aux marchés de prestations intellectuelles en vigueur lors de la remise des offres (NOR : ECOM2106874A) ;
- Le dossier APD de maîtrise d'œuvre (plans architecte + coût travaux suivant l'allotissement)

### 4.2. MODIFICATIONS DE DETAILS DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## CHAPITRE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant le dossier de candidature et le dossier d'offre détaillés ci-dessous.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### 5.1. DOSSIER DE CANDIDATURE

N° de la pièce	Désignation
C-01	Lettre de candidature, établie sur l'imprimé <b>DC1</b> *
C-02	Déclaration du candidat <b>DC2*</b> , dûment remplie
C-03	Liste des principaux services fournis, au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
C-04	Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.
C-05	Si l'entreprise envisage de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi la déclaration du candidat (DC4*) - dûment remplie et signée par le sous-traitant ainsi que les attestations et pièces n°1 et 2.

\*modèle téléchargeable sur à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

En lieu et place de ces deux formulaires, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), rédigé en langue française et accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

## 5.2. DOSSIER D'OFFRE

Chaque proposition sera établie par :

N° de la pièce	Désignation
O-01	L'acte d'engagement (A.E.)
O-02	Les CV du ou des intervenant(s) proposé(s) pour exécuter les prestations, indiquant les compétences et expériences des personnes concernées
O-03	Un mémoire technique (8 pages maximum) définissant les moyens, les outils et la manière dont le prestataire propose d'intervenir dans les différentes phases de mission

## CHAPITRE 6. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Conformément aux articles R. 2132-7 à R. 2132-11 du Code de la Commande publique (CCP), la transmission des documents se fera par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées en page de garde ne seront pas retenus.

## CHAPITRE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres**, des question par l'intermédiaire de la plateforme dématérialisée, conformément aux articles R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la Commande Publique (CCP) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## CHAPITRE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 7.1. APPRECIATION DE L'OFFRE

	Critère d'attribution	Pondération
1	<b>Valeur technique</b>	<b>50%</b>
	Qualité du mémoire technique	/ 20 points
	Compétences et références présentées	/ 20 points
	Temps prévisionnel consacré à la mission	/ 10 points
2	<b>Prix</b>	<b>50%</b>
	Montant global de la mission	/ 30 points
	Montant et cohérence du prix de journée	/ 20 points

### Appréciation de la valeur technique

#### ■ Qualité du mémoire technique appréciée au regard du barème suivant :

- **0** : Absence de mémoire ou ne répondant pas aux besoins exprimés au CCP,
- **10** : Mémoire insatisfaisant, répondant partiellement aux besoins exprimés au CCP et/ou avec des observations majeures,
- **15** : Mémoire satisfaisant, répondant aux besoins exprimés au CCP avec quelques observations jugées mineures,
- **20** : Mémoire répondant aux besoins du maître d'ouvrage, sans observation.

#### ■ Compétences et références appréciées sur la base des documents (CV et liste(s) des principaux services fournis), au regard du barème suivant :

- **0** : CV sans aucun rapport avec les compétences demandées ou absence de document(s)

- **10** : CV présentant une équipe dont la formation et l'expérience répondent partiellement aux besoins
- **20** : CV présentant une équipe dont la formation et l'expérience répondent parfaitement aux besoins

#### ■ Temps prévisionnel consacré à la mission :

L'appréciation interviendra suite à la vérification de la cohérence entre le nombre de jours, le prix de journée, le prix global.

En cas de discordance, l'acheteur ajustera si nécessaire le nombre de jours en exprimant le rapport entre le prix global et prix de journée.

La notation de ce critère se fera sur la base de l'offre mieux-disante, en appliquant la formule suivante

$$\text{Note candidat} = \text{Note maximale} \times (\text{Nombre de jours proposé} / \text{Nombre de jours le plus important proposé dans le cadre de la consultation}^i)$$

#### Appréciation du prix des prestations

##### ■ Montant global des prestations

L'appréciation de ce critère se fera sur la base du prix global et forfaitaire le moins disant, en appliquant la formule suivante :

$$\text{Note candidat} = \text{Note maximale} \times (\text{Prix le moins disant dans le cadre de la consultation}^{\text{ii}} / \text{prix du candidat})$$

##### ■ Cohérence du prix de journée :

L'appréciation de ce critère se fera sur la base de l'écart entre le prix de journée du candidat et le prix de journée moyen de la distribution d'offres reçues<sup>iii</sup>.

### 9.1. SUITES DONNEES A L'ANALYSE

Après analyse des offres au regard des critères d'attribution des offres susmentionnés, une négociation pourra être engagée avec les 3 meilleures offres.

Néanmoins, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre en rapport avec les critères d'attribution des offres ainsi que sur des caractéristiques du marché sans pouvoir en entraîner de modifications substantielles.

Les candidats disposeront de 5 jours ouvrés pour remettre une offre négociée sur le profil d'acheteur.

À défaut de remise d'offre négociée, l'acheteur considérera l'offre initiale comme maintenue et procédera à un nouveau classement des offres en conséquence.

Une fois la négociation terminée, l'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse, après classement de ces offres négociées, en appliquant les critères de jugement des offres susmentionnés.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-3 à R.2143-15 du Code de la Commande Publique (CCP). Le délai imparti par L'Acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le classement des offres.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

## CHAPITRE 9. INTRODUCTION DES RECOURS

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif suivant est compétent en la matière :

Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles-Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Téléphone : 03 81 82 60 00

Fax : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

---

<sup>i</sup> Hors offre(s) inappropriée(s), irrégulière(s) ou inacceptable(s)

<sup>ii</sup> Hors offre(s) inappropriée(s), irrégulière(s) ou inacceptable(s)

<sup>iii</sup> Hors offre(s) inappropriée(s), irrégulière(s) ou inacceptable(s)